

PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE

académie
Clermont-Ferrand 

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Préambule

Le projet de l'académie de Clermont-Ferrand trouve toute sa place au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrivant ainsi dans les grands enjeux stratégiques de la politique académique régionale. Son objectif est de rapprocher l'action de l'Éducation nationale au plus près du terrain, à l'échelle départementale et infra départementale des établissements, des réseaux et des circonscriptions, et ce, dans un esprit de subsidiarité.



Le projet académique détermine les grands axes stratégiques constitutifs d'une École de la confiance, mobilisée pour la réussite et le bien-être de tous, dans chaque niveau d'apprentissage, dès la petite enfance et à tous les niveaux de la vie. Les enjeux éducatifs propres à une société apprenante – où tous les potentiels individuels et collectifs se réalisent grâce à une formation de qualité – sont nombreux. C'est la raison pour laquelle nous devons collectivement relever les défis d'une École qui accompagne toutes les excellences en tous lieux.

Nous sommes à une époque où les avancées de la recherche, notamment en neurosciences cognitives et en sciences des territoires, nous invitent, dans une approche pluridisciplinaire, à nous interroger sur l'évolution des pratiques pédagogiques, voire de la « forme scolaire », autrement dit sur la façon d'organiser la transmission des savoirs et des savoir-être dans un écosystème numérique adossé à la recherche et ouvert aux comparaisons internationales, fait pour apprendre, progresser et partager.

Dans ce contexte particulièrement riche d'opportunités, où chacun doit s'attacher à évoluer à tout âge, notre projet stratégique académique constitue un outil essentiel, dans une dynamique de GRH de proximité, pour accompagner et fédérer, au sein de chaque unité éducative, l'action des équipes pédagogiques et administratives, des personnels médico-sociaux et de vie scolaire, dans leur montée en compétences et leur développement professionnel.

Ce projet stratégique traduit la volonté de consolider toutes les priorités éducatives et pédagogiques d'une académie apprenante ; pour ce faire, il s'appuie sur quatre grands axes structurants fortement interdépendants, dans une logique de construction de projets.

On citera ainsi, en premier lieu, les trois grands axes fédérateurs qui consistent à se préoccuper de « la réussite pour tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur », en ayant toujours à l'esprit « l'épanouissement professionnel de tous les personnels dans une logique de métiers » et « le déploiement des réseaux et des territoires apprenants ».

La préoccupation constante de la réalisation des axes deux et trois permet en effet de fonder les actions de réussite éducative sur un sol solide : celui de l'éthique de la professionnalité, de l'engagement et de la solidarité.

L'axe quatre, « l'accompagnement et la responsabilisation des acteurs », se situe quant à lui sur un plan différent des trois précédents. C'est l'axe dynamique qui permet à tout moment aux acteurs éducatifs d'être accompagnés et confortés dans leurs actions, en étant assurés d'appartenir à un collectif apprenant doté d'un véritable esprit d'équipe.

Ce quatrième axe est précieux car il permet à chaque acteur de la communauté éducative de se sentir engagé personnellement dans une ambition collective dont il peut apprécier le sens et le rayonnement au travers de la réussite des élèves dès leurs apprentissages fondamentaux.

Ces quatre axes de notre projet stratégique académique sont ainsi d'une grande aide lorsqu'il s'agit de conduire des projets, que ce soit à l'échelle de la classe, de l'unité éducative, du réseau, de la circonscription, du bassin, du département ou des académies, car ils permettent de se concentrer sur le pilotage de la pédagogie et la réussite des élèves grâce à des objectifs et une vision partagées des résultats attendus.

En s'appuyant, pour ce faire, sur les nouveaux outils offerts par la loi « Pour une École de la confiance », notamment en matière d'expérimentation ou d'évaluation, chaque membre d'une communauté éducative est en capacité de faire le point sur la réussite des actions stratégiques en cours dans une dynamique de réussite durable, soucieuse de la mise en actes effective des valeurs de la République dans des environnements de plus en plus complexes.



Benoit Delaunay,
Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,
Chancelier des universités

Sommaire

Orientations générales et principes d'action partagés	1
Axe 1	
La réussite pour tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur	5
Axe 2	
L'épanouissement professionnel de tous les personnels dans une logique de métiers	9
Axe 3	
Le déploiement des réseaux et des territoires apprenants	12
Axe 4	
L'accompagnement et la responsabilisation des acteurs	15

Orientations générales et principes d'action partagés

Le projet stratégique de l'académie de Clermont-Ferrand traduit la volonté de développer toutes les priorités éducatives et pédagogiques d'une académie apprenante, au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, en s'appuyant sur 4 grands axes structurants.

1) La réussite pour tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

On s'intéresse ici aux thématiques majeures de l'école maternelle (avec notamment la mise en place de la scolarité obligatoire à 3 ans), de l'enseignement des fondamentaux propres à la scolarité obligatoire, de la réforme du lycée et du baccalauréat et de la transformation de l'enseignement professionnel, de la transmission des valeurs de la République, de la lutte contre le harcèlement et du respect de la laïcité. Les parcours éducatifs à l'école au collège et au lycée (d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé), les éducations transversales (au développement durable, aux médias et à l'information, à la sexualité, à la défense, à la sécurité, à la lutte contre les violences, les discriminations et le harcèlement...), la lutte contre le décrochage, la liaison inter cycles, sont autant de processus qui sécurisent les parcours et accroissent les possibilités pour tous apprenants de développer leurs pleins potentiels tout au long de leur vie.

2) L'épanouissement professionnel de tous les personnels dans une logique de métiers.

La progression du système de formation des personnels sera une préoccupation majeure, en s'attachant notamment à territorialiser les actions, à développer des communautés apprenantes de professionnalisation et à encourager l'analyse des besoins et l'échange de pratiques dans une exigence de formation-action-recherche. Ces collectifs apprenants adossés à la recherche seront de véritables écosystèmes chargés d'accroître la capacité de questionnement et de réflexivité des acteurs au plus près de leurs pratiques. Les organisations apprenantes, faisant que les innovations et les apprentissages des uns facilitent ceux des autres, seront le garant d'un mieux-être au travail. Les dynamiques d'apprentissage individuel et collectif faciliteront la communication transversale des équipes et des catégories de personnels et partant leur adaptation permanente aux changements.

3) Le déploiement des réseaux et des territoires apprenants.

L'approche territoriale des politiques publiques est l'élément déterminant de leur convergence et par là même de leur réussite. Ainsi, dans une logique de construction collaborative de savoirs et d'accompagnement des mesures ministérielles concernant notamment la santé des élèves, la prise en charge de chaque situation de handicap, l'éducation artistique et culturelle, le développement durable et la transition écologique, les activités sportives, la prise en compte des temps de l'élève (Projets Educatifs Territoriaux PEDT), les échanges territoriaux autour de l'amélioration du climat scolaire

(Groupe Académique Climat Scolaire GACS, Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté CESC), seront autant d'occasions de susciter et de fédérer durablement des réseaux de terrain soucieux de leur réussite éducative dans une démarche de coéducation. Ces démarches apprenantes s'appuieront sur les échanges de connaissances, de pratiques et d'expérimentations au cœur des territoires.

Mais ces leviers structurants de la stratégie académique de réussite de tous les élèves courraient le risque de ne se voir qu'imparfaitement mis en place et coordonnés si leurs actions – le plus souvent interdépendantes – n'étaient pas évaluées et coordonnées au fur et à mesure de leur déroulement. Les attentes de la Nation envers les politiques publiques, et notamment celle d'éducation, prendraient le risque d'être inégalement remplies si l'on ne s'attachait pas à adopter une exigence d'accompagnement des acteurs et de pilotage par la responsabilisation.

A ce titre, le projet stratégique académique, au travers de son quatrième levier, fera en sorte que chaque acteur, chaque équipe, chaque réseau, soit en mesure d'explicitier et de mesurer ses pratiques dans une dimension évaluative claire et transparente. On pensera ici en premier lieu à l'appropriation par les équipes enseignantes des tests standardisés dans l'objectif de mieux diagnostiquer les compétences des élèves ; trop souvent en effet l'évaluation, pourtant encouragée, reste en retrait en ne portant que sur le fonctionnement des dispositifs et non les acquis des élèves au sein de la classe.

Cette nouvelle culture académique de l'évaluation sera au centre de l'accompagnement des acteurs et de leur responsabilisation dans une approche respectueuse de chaque contexte et de toutes les marges d'autonomies existantes.

4) L'accompagnement et la responsabilisation des acteurs.

Il s'agit dans le cadre de ce quatrième axe – celui du « pas de côté » et de la recherche d'amélioration permanente – de faire en sorte que chaque porteur d'action, chaque équipe éducative, chaque réseau, soit en mesure de développer la posture d'un « praticien réflexif » ; autrement dit celle d'un praticien capable d'évaluer l'impact de son action partout où cela est possible, et en conformité avec l'ensemble des principes généraux qui fondent la déontologie, dans un cadre promouvant l'intelligence collective, et ce, dans une dynamique d'amélioration permanente.

On le voit au travers de l'interaction de ces quatre axes structurant du projet académique, c'est l'approche évaluative territorialisée et différenciée qui permettra aux équipes de terrain de piloter leur politique éducative dans la maîtrise de leurs objectifs. Pour faciliter ces interactions, y compris à distance, ainsi que le partage d'expériences entre les acteurs, toutes les possibilités offertes par les ressources numériques seront mobilisées en liaison étroite avec les collectivités ; un effort particulier sera porté sur la co-construction de projets avec des chercheurs. L'établissement d'objectifs de progression communs sera fixé à partir d'échanges multiples et d'indicateurs partagés.

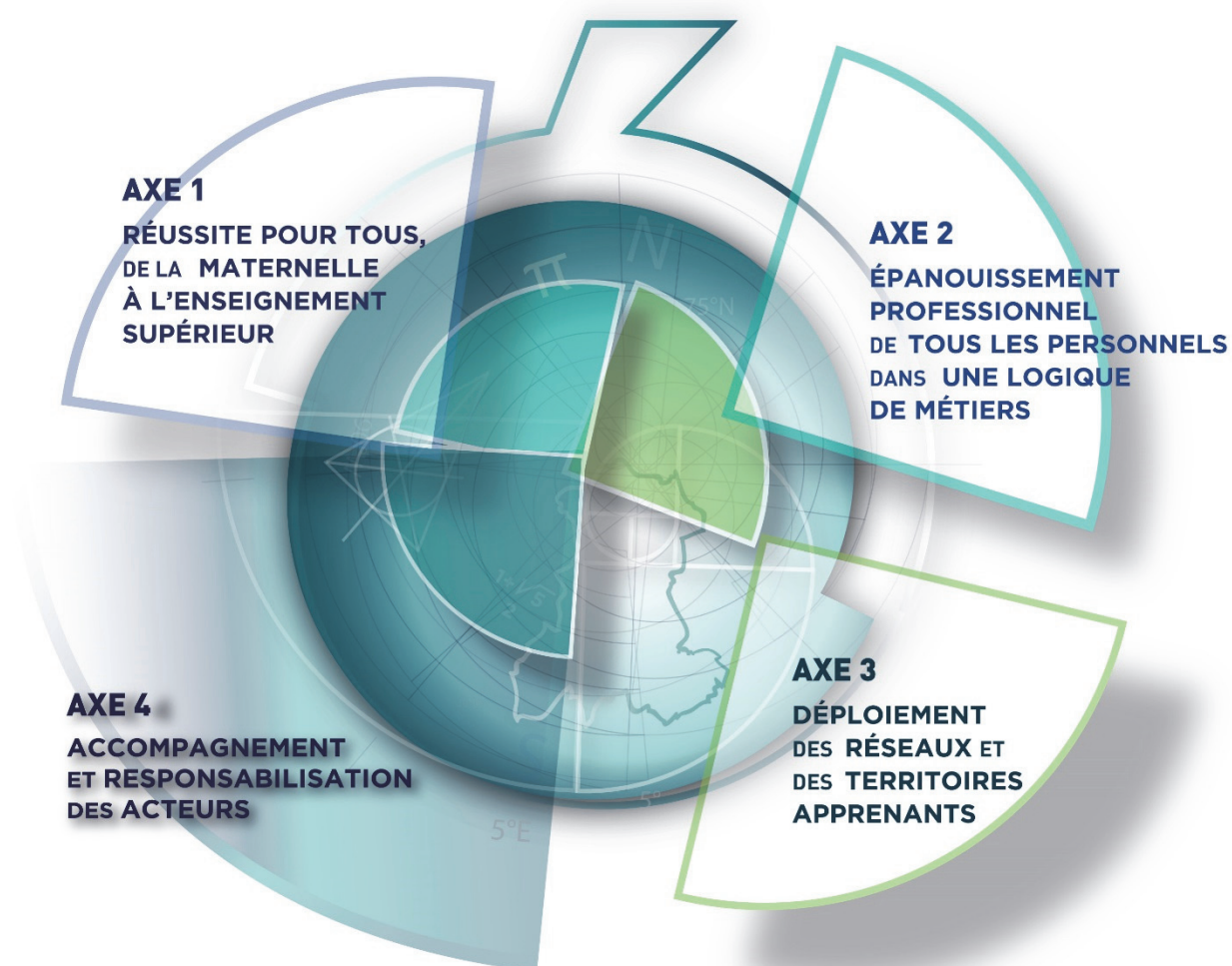
Des interactions dynamiques de **formation – action – recherche** seront ainsi menées au plus près des territoires afin d'opérer des croisements d'expertises et de développer les collaborations avec les partenaires et le monde la recherche. En inter-degrés, métiers, territoires, tissu économique, culturel, associatif : l'intelligence collective sera le fruit de toutes ces mises en réseaux.

Le Conseil Pédagogique Académique (CPA), présidé par M. le Recteur, et la Délégation Académique à l'Innovation et la Performance Pédagogique (DAIPP) ont respectivement pour mission de piloter, accompagner et évaluer la mise en œuvre du projet stratégique académique.



Un projet stratégique académique fondé sur une démarche systémique

Le projet stratégique académique est articulé autour de quatre axes qui sont très largement interdépendants dans la conduite de leurs objectifs. Cette démarche systémique se propose de valoriser et d'outiller les processus d'apprentissage collectifs et de pratique réflexive des acteurs.





Axe 1

La réussite pour tous, de la maternelle à l'enseignement supérieur

Mieux apprendre par un accompagnement renforcé

Objectif 1.1 – Porter une attention particulière aux attendus de chaque cycle et garantir l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Leviers

- Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences et les connaissances liées au langage, notamment l'appropriation du langage oral, de la maternelle à la terminale.
- Poursuivre l'objectif de 100% de réussite à l'école primaire par une stratégie globale de maîtrise des fondamentaux.
- Renforcer le cycle 3 à travers des formes adaptées aux problématiques locales.
- Accompagner les élèves dans l'acquisition du socle à travers le dispositif Devoirs Faits.
- Développer l'épanouissement des élèves par le sentiment de sécurité et d'appartenance, le développement de l'autonomie, de l'engagement, la connaissance en actes des valeurs de la République, un climat scolaire apaisé.
- Développer les compétences et les partenariats des équipes pédagogiques, éducatives et médico-sociales pour engager une prise en charge réussie et constructive des élèves à besoins éducatifs particuliers et des cas complexes.
- Développer les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Départementaux (CESCD), leviers de construction des parcours santé et citoyenneté.
- Développer l'acquisition d'une culture humaniste et scientifique, la curiosité, la sensibilité et la créativité de chacun comme levier de réussite et d'épanouissement. L'Education Artistique et Culturelle (EAC) est un moyen pour encourager l'autonomie, le recul critique et participe à l'exercice de la citoyenneté ; l'acquisition de compétences numériques est également essentielle dans cet objectif.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le suivi des évaluations à tous les niveaux ;
- le suivi des avenants communs aux projets d'écoles et aux projets d'établissements portant sur des objectifs de réussite dans les apprentissages fondamentaux ;
- le nombre d'élèves intégrés au dispositif Devoirs Faits et leurs résultats aux Diplôme National du Brevet ;

- la prise en charge et l'accompagnement des situations de difficulté scolaire et de besoins éducatifs particuliers ;
- les programmes d'actions des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Départementaux (CESCD) et du Groupe Académique Climat Scolaire (GACS) sur les territoires ;
- les remontées des signalements sur les plateformes laïcité, harcèlement, et le suivi des protocoles d'actions mis en place dans les quatre départements ;
- le suivi des équipes éducatives, des commissions pédagogiques et des conseils de discipline liés aux cas complexes ;
- les rencontres, des pratiques et des connaissances dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- les indicateurs d'usages du numérique au service des apprentissages et du développement des compétences et de la culture digitale et informatique des élèves.

Objectif 1.2 – Encourager la collaboration pluridisciplinaire dans l'élaboration des projets pour développer le sens des apprentissages et lutter contre les inégalités

Leviers

- Valoriser et motiver tous les élèves par l'accès à des parcours éducatifs variés qui s'appuient notamment sur des partenariats avec les structures locales.
- Inciter les collectifs enseignants à construire les parcours (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) de manière programmatique en fixant les actions prévues explicitement dans les projets d'école et d'établissement.
- Désigner un enseignant/ personnel en charge de la cohérence de chacun des parcours en particulier pour travailler aux inter-cycles.
- Porter une attention particulière aux continuums des apprentissages en construisant des progressions communes et en travaillant sur l'évaluation des compétences des élèves.
- Favoriser l'apprentissage des langues et cultures étrangères et l'ouverture internationale comme vecteurs d'épanouissement et de réussite.
- Donner à chaque élève la possibilité d'effectuer au moins une mobilité internationale durant sa scolarité secondaire.
- Promouvoir une co-intervention en classe réfléchie, construite et intégrée dans un projet d'enseignement collectif.
- Mettre en œuvre un Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) autour de projets partagés dans un souci d'équité et d'égal accès à la culture que ce soit dans le cadre des enseignements et/ou de projets spécifiques.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- les co-intervention par unités éducatives ;
- le nombre d'élèves suivant un enseignement de discipline non linguistique (DNL) en collège ;
- le nombre d'élèves scolarisés en sections européennes ;
- les labellisations Education au Développement Durable (EDD) ;
- le nombre de mobilités d'élèves européennes et internationales dans l'académie ;
- le nombre de partenariats des collèges et lycées avec des établissements étrangers ;
- les propositions de programmations pédagogiques en co-intervention innovantes et valorisables à l'échelle académique ;
- le nombre d'élèves concernés par des actions d'Education Artistique et Culturelle.

Objectif 1.3 – Assurer des parcours de réussite pour chacun**Leviers**

- Poursuivre une politique ambitieuse d'orientation vers l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers, en les accompagnant dans des choix éclairés, et/ou l'insertion professionnelle pour les bacheliers professionnels.
- Favoriser la persévérance en encourageant l'engagement des élèves dans l'Ecole, en développant l'alliance avec les parents autour de l'ambition scolaire pour leurs enfants et en prévenant le décrochage scolaire.
- Développer l'implication des enseignants et notamment les professeurs principaux, au sein des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS), véritables leviers pour prévenir toutes les formes de décrochages dans et hors la classe.
- Mettre en œuvre des « GPDS de zone » articulant les établissements du second degré et les circonscriptions, en particulier en éducation prioritaire.
- Renforcer la dimension inclusive de l'école à l'égard des élèves à besoins éducatifs particuliers en accompagnant les équipes pédagogiques et en développant les partenariats avec les acteurs de la diversité.
- Mobiliser et agir collectivement autour de l'animation du parcours avenir, en collège et en lycée, en renforçant les partenariats existants.
- Renforcer la coopération avec les partenaires de l'éducation artistique et culturelle par un ensemble de conventions cadres désignant les engagements réciproques pour la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) au plus près des besoins des apprenants et des territoires dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- les taux de réussite dans l'enseignement supérieur : bacheliers professionnels en BTS (Brevet de Technicien Supérieur), bacheliers technologiques en DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ;
- le taux de poursuite d'étude ;
- le taux d'accès à l'emploi des filières professionnelles ;
- le nombre de parcours en mixité de public sur la voie professionnelle ;
- les partenariats de parcours, internes (collèges-lycées) et externes ;
- le nombre d'enseignants parmi les référents décrochage ;
- le nombre de jeunes décrocheurs ;
- les partenariats avec l'enseignement supérieur, les acteurs économiques et les associations ;
- les partenariats avec les services publics et les institutions associatives en charge des élèves en situation de handicap dans leurs apprentissages et leur insertion sociale ;
- les partenariats à travers les conventions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC).



Axe 2

L'épanouissement professionnel de tous les personnels dans une logique de métiers

Renforcer la professionnalisation, valoriser les compétences et faire confiance aux acteurs

Objectif 2.1 – Concevoir de nouvelles modalités d'accompagnement et d'ingénierie de formation

Leviers

- Renforcer l'expertise de l'encadrement en donnant un accès régulier aux résultats et démarches méthodologiques issues de la recherche, notamment dans les domaines des neurosciences cognitives, des sciences de l'éducation et des sciences du territoire.
- Accompagner au plus près les personnels de direction dans le développement de collaborations professionnelles.
- Développer les communautés d'apprentissage professionnelles.
- S'appuyer sur une ingénierie de formation territorialisée pour faciliter les échanges de pratiques professionnelles et diffuser les innovations.
- Former et accompagner tous des entrants dans le métier, titulaires, néo titulaires et contractuels, au plus près des territoires.
- Soutenir l'innovation pédagogique inhérente au Parcours d'Education Artistique et Culturel à travers le plan de formation initiale et continue et les formations d'initiatives locales en coopération avec les structures culturelles : développer les démarches d'Education Artistique et Culturelle en partenariat en privilégiant les liens avec le tissu culturel et associatif local.
- Développer une culture effective et partagée de la déontologie.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le nombre de communautés d'apprentissage professionnelles ;
- le nombre de personnels impliqués dans une unité mixte de recherche ;
- le nombre de personnels impliqués dans des publications scientifiques ;
- le nombre de personnels impliqués dans la conception du volet culturel des établissements et les conduites de projets en partenariat.

Objectif 2.2 – Impulser un pilotage de proximité fondé sur la confiance et la responsabilisation des acteurs

- Développer une expertise rapprochée pour l'accompagnement pédagogique des équipes et l'accompagnement individuel des personnels en dépassant l'approche purement gestionnaire et statutaire.
- Partager une réflexion sur le bien-être au travail, le développement professionnel et le maintien dans l'emploi.
- S'appuyer sur l'encadrement intermédiaire pour mieux répondre aux besoins du terrain.
- Repenser la formation et l'accompagnement du 1^{er} degré en investissant les conseils des maitres, conseils d'école collège pour en faire des lieux de développement professionnel en adéquation avec les besoins exprimés des enseignants.
- Favoriser la convergence Plan Académique de Formation/Plan Départementaux de Formation pour mutualiser les ressources de la formation et permettre aux personnels de deux degrés d'accéder à un catalogue élargi de dispositifs de formation, convergence qui favoriserait le travail inter-degrés.
- Accompagner les dispositifs « parcours professionnels, carrières et rémunérations » et « compte personnel de formation », dans une démarche d'amélioration continue du développement des compétences professionnelles.
- Poursuivre les actions d'information et de formation des enseignants non spécialisés et de toutes les catégories de personnels aux enjeux et aux ressources de l'éducation et de l'école inclusive.
- Accompagner le volet Education Artistique et Culturelle du projet d'établissement à travers le réseau des relais de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) déployés sur le territoire (coordonnateurs DAAC en départements / CODAAC, professeurs référents départementaux, professeurs référents thématiques académiques et professeurs relais attachés aux structures culturelles).

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le nombre de formations sur les questions de professionnalité ;
- le nombre de journées de formation consacrées aux problématiques de l'éducation inclusive ;
- le nombre de dispositifs de formation ouverts aux personnels enseignants du premier et second degré ;
- le nombre de personnels impliqués dans la conception du volet culturel des établissements et les conduites de projets en partenariat.

Objectif 2.3 – Former et développer des dispositifs d'enrichissement des compétences des personnels tout au long de la vie dans une perspective de la qualité de la vie au travail

Leviers

- Poursuivre la politique académique de qualité de la vie au travail (l'académie de Clermont-Ferrand étant l'une des six académies ayant fait le choix d'élaborer un plan académique de la qualité de la vie au travail) en mobilisant les ressources pluridisciplinaires du service académique de prévention des risques professionnels.
- Promouvoir un accompagnement professionnel de tous les personnels.
- Enrichir et dynamiser les viviers de recrutement des personnels d'encadrement.
- Promouvoir des actions destinées à favoriser l'entrée dans le métier et l'accompagnement des contractuels.
- Être vigilant dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes/hommes.
- Rendre plus attractifs les territoires ruraux et de montagne par une politique d'attractivité ciblée menée avec les collectivités.
- Développer l'attractivité des dispositifs de certifications comme le CAFFA (Certificat d'Aptitude aux fonctions de formateur académique), le CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur), le CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), le CPLDS (Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire) et autres certifications complémentaires.
- Développer le leadership bienveillant fondé sur la responsabilisation et l'innovation managériale en liaison avec la recherche (cf. Campus innovation managériale).
- S'appuyer sur la dynamique du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention IV de l'Espé Clermont-Auvergne spécifiquement dédié à la formation des professionnels d'encadrement : « Territoires et pilotages des systèmes éducatifs ».

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le nombre de candidats et de reçus aux épreuves de certification complémentaire ;
- le nombre de personnels participant aux actions de formations ;
- le nombre de personnels s'engageant dans les préparations aux certifications et leur répartition territoriale ;
- les indicateurs du bien-être au travail (cf. réseau des médecins de prévention, Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)...).



Axe 3

Le déploiement des réseaux et des territoires apprenants

Valoriser et outiller les intelligences collectives

Objectif 3.1 – Encourager les recherches et les innovations sur la « forme scolaire »

- Accompagner la constitution de pôles d'excellence et s'appuyer sur les ressources locales.
- Encourager les équipes éducatives et les élèves dans leur usage des technologies de télécollaboration (visioconférence et forum électronique) pour apprendre et travailler avec une autre classe ou d'autres classes au sein d'un réseau apprenant, sans oublier les ouvertures vers d'autres territoires et le reste du monde.
- Enrichir les environnements d'apprentissage de tous les élèves, notamment en milieu rural afin d'améliorer le parcours des élèves et de rompre l'isolement professionnel des personnels.
- Co-élaborer des connaissances pour développer des habiletés requises au XXI^e siècle.
- Promouvoir les collectifs d'enseignants innovants 1^{er} et 2^d degrés en impulsant une dimension de partage des expérimentations réussies autour d'événement à portée départementale et académique, mais aussi en construisant des communautés d'apprentissage, connues et visibles.

Leviers

- Poursuivre le dispositif « Écoles Éloignées en Réseaux » fondé notamment sur le développement significatif du travail collaboratif en réseau des élèves et des enseignants via l'outil numérique.
- Développer les réseaux et campus d'enseignement professionnels.
- Développer le numérique éducatif au service des apprentissages (plan numérique, collèges et lycées ; les Environnements Numériques de Travail, les ressources, les formations...).
- Valorisation des événements locaux et internationaux.
- Développer l'esprit critique au profit de « communautés de petits chercheurs ».
- Améliorer les échanges verbaux mais également les productions d'écrit.
- Développer des partenariats apprenants de l'école inclusive avec les acteurs non scolaires impliqués dans le soutien et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Continuer le développement de l'application nationale Accessidys.
- Soutenir et impulser les pratiques collectives au service du lien social et de l'école de la confiance.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le nombre d'unités éducatives fédérées dans un réseau et leurs collaborations ;
- le nombre de réseaux constitués, leur cohérence et les actions proposées ;
- le développement des ressources documentaires numériques ;
- le regard sur les usages des outils numériques mis à disposition (ENT, classes VIA, web radio...) ;
- le regard sur les productions et échanges ;
- le partage des résultats obtenus par la recherche ;
- les liens développés avec les collectivités (équipements et réseaux) ;
- le nombre de conventions de territoire dans lesquelles s'insère l'éducation artistique et culturelle.

Objectif 3.2 – Accompagner l'évolution des territoires éducatifs

- Susciter et soutenir des collaborations et co-constructions favorables au développement local et à la qualité éducative (les bassins d'éducation travaillant en réseaux ; les réseaux « ruralité » et la démarche de conventionnement ; les réseaux REP et REP + ; les réseaux thématiques en fonction des dynamiques et du projet académique).
- Développer une politique académique des internats par des projets éducatifs ambitieux qui permettent de donner aux élèves un cadre et une ouverture à la culture, au sport et à la nature.
- Donner un élan éducatif aux territoires ruraux par la mise en place de réseaux pédagogiques adossés à des collèges pour renforcer la continuité école-collège.
- Faire du bassin d'éducation et de formation une force de propositions dans les domaines pédagogique, éducatif, de gestion et organiser la communication interne/externe sur ces propositions.
- Permettre aux membres de chaque unité éducative d'être pleinement acteurs de leur territoire en ouvrant des partenariats avec son environnement artistique et culturel, scientifique et technologique, économique et associatif.

Leviers

- Continuer le travail pionnier conduit sur les « Conventions ruralité » en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir l'école rurale et de montagne.
- En accompagnant, sur la base de diagnostics partagés avec les élus locaux, la mise en réseau d'unités éducatives permettant à la fois de lutter contre la fragilité de l'école rurale et de garantir de la visibilité sur les évolutions d'effectifs aux élus et aux habitants.
- En maintenant et améliorant une offre éducative de qualité.
- En valorisant des innovations pédagogiques.
- En s'assurant de la convergence des politiques publiques – qu'elles soient éducatives, culturelles, sportive ou de santé.

- Diffuser les acquis de l'éducation prioritaire sur les six objectifs du référentiel (notamment « garantir l'acquisition du lire, écrire, parler » et « enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun »).
- Soutenir les initiatives collaboratives avec les partenaires scientifiques, technologiques et numériques pour la création de tiers lieux de type Lab ou clubs.
- Renforcer les coopérations avec les partenaires concourant à la mise en œuvre des Parcours éducatifs : Parcours éducatif de santé, parcours Avenir, Parcours Citoyen et le Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- le nombre d'actions d'information et d'orientation organisées par les Comités locaux école/entreprise ;
- le nombre d'actions de formations professionnelles pour adultes adaptées aux besoins des territoires ;
- le nombre d'unités éducatives ayant développé des problématiques spécifiques communes (groupes de travail...) ;
- l'intégration des Campus sur leur territoire.



Axe 4

L'accompagnement et la responsabilisation des acteurs

Promouvoir la démarche évaluative individuelle et collective

Objectif 4.1 – Développer un pilotage pédagogique fondé sur l'appropriation des évaluations au service des apprentissages fondamentaux

Leviers

- Promouvoir un pilotage pédagogique propice à la conduite du changement qui soit adossé à la recherche, ciblé sur l'appropriation des évaluations au service des apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.
- S'approprier les données de l'évaluation au service de l'évolution des pratiques pédagogiques et du pilotage pédagogique.
- Coordonner des groupes académiques de réflexion en charge des évaluations nationales diagnostiques étendu à toutes les campagnes d'évaluation à venir.
- Expliciter et mesurer les pratiques dans une dimension évaluative claire et transparente sur les défis à relever et les moyens d'y parvenir collectivement.
- Mettre en place des outils numériques de diagnostic partagés.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- l'engagement des équipes enseignantes dans la prise en compte et l'exploitation des tests standardisés ;
- le nombre d'actions de formation à la mesure des performances académiques, nationales et internationales du système scolaire, en évolutions historiques et par rapport aux comparaisons internationales ;
- le nombre d'actions d'aide au pilotage de proximité (mise en place d'indicateurs partagés).

Objectif 4.2 – Accompagner les unités éducatives dans leur démarche collective d'appropriation et de valorisation de leurs actions

Leviers

- Faire du projet d'établissement et du contrat d'objectif tripartite des objets construits et partagés par l'ensemble de la communauté éducative d'un EPLE.
- S'approprier les logiques d'amélioration continue et leurs démarches codifiées (processus Qualité).
- Enrichir la régulation des actions par l'autoévaluation et l'évaluation pédagogique explicite.

- Promouvoir l'adhésion à une culture, une identité et des valeurs partagées au sein des unités territoriales et des réseaux.
- Appuyer la logique de valorisation des actions et des expérimentations autour de la communication et des retours réflexifs.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- l'adhésion des équipes aux formations et production de procédures internes acceptées de tous d'amélioration continue ;
- la production d'action de vulgarisation des démarches qualité ;
- les actions d'appartenance à une communauté éducative et/ou à une communauté apprenante ;
- les actions de communication et de valorisation des expérimentations (publications, participations à des Ateliers de réflexion collaborative, participation à des formations) ;
- le nombre d'établissements développant une démarche d'amélioration continue.

Objectif 4.3 – Renforcer l'expertise des réseaux et leur capacité d'autoévaluation

Leviers

- Développer les regroupements d'intérêts au sein de réseaux et promouvoir l'émergence d'outils de pilotage de ces réseaux.
- Promouvoir l'auto-évaluation des écoles et des EPLE à travers des audits participatifs, permettant aux personnels de s'inscrire dans une dimension dynamique de leurs métiers.
- Opérer des croisements d'expertises utiles aux établissements et aux équipes, notamment dans la prise en charge des situations complexes.
- Susciter des échanges réguliers entre praticiens, experts (nationaux et internationaux), chercheurs.
- Soutenir et accompagner les équipes et les services déconcentrés dans la conduite du changement.
- Aider aux échanges de pratiques à l'échelle académique et à l'échelle inter académique afin d'optimiser la réflexion et de fédérer l'intelligence collective.
- Mettre en place un groupe d'intervention-conseil académique chargé d'animer les audits participatifs des unités éducatives.

Critères d'évaluation

Evolutions quantitatives et/ou qualitatives portant sur :

- les actions originales au seins des réseaux et leurs corolaires : démarches construites et objets de valorisation ;
- les actions d'échange inter-réseaux remontant du territoire ;
- le taux de participations des membres des réseaux en tant qu'expert dans les actions de valorisation académiques et inter-académiques.



www.ac-clermont.fr
[@acclermont](https://twitter.com/acclermont)

académie
Clermont-Ferrand

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

